



## Résiliation assurances voiture

Par **marivonne**, le **29/11/2014** à **07:11**

bonjour, je vais commencer par le début, au mois d aout 2014 j ais souscrit une assurance voiture, j ai payer un mois puis mon échéancier commencer le 5/10/2014 fin septembre je reçois une lettre recommander de la compagnie d assurance me réclamant la totalité de l année j avais un mois pour payer avant résiliation. je me suis présenter a mon agence pour régler cette affaire.il m ont proposer un échéancier en 3 fois, j ais accepter donc un pour le 5/11/201 5/12/2014/5/01/2015. problème le 5/11/2014 je vais voir sur mon compte bancaire si il y a UE le prélèvement comme convenu (rien) le 6 ne voyant toujours pas l assurance prélever je vais sur mon dossier via internet et je paie par carte bancaire.je téléphone a mon assureur pour des explication. surprise je suis résilier depuis le 4/11/2014 pour non paiement alors que j avais un accord par écrit et mon paiement par carte bleu. maintenant je n est plus d assurance voiture et la compagnie me réclame le restants de l année.on t il le droit alors que j était pas de mauvaise fois je suis perdu.et je refuse de payer les deux autres échéance restant pour rien du tout.pourriez vous m aider a comprendre et quoi faire j ai tout les preuve a l appuis merci de votre aide CORDIALEMENT.

Par **marivonne**, le **03/12/2014** à **14:45**

bonjour, je demande un sos pour me dire que doit-je faire merci de votre comprehension

Par **chaber**, le **03/12/2014** à **16:25**

bonjour

[citation]] ai payer un mois puis mon échéancier commencer le 5/10/2014 fin septembre je reçois une lettre recommander de la compagnie d assurance me réclamant la totalité de l année [/citation]Certainement que le prélèvement n'a pas été honoré.

Si impayé, l'assureur a tout à fait le droit de réclamer l'année entière par LR.

Faute de vous acquitter de la somme réclamée, la mise en demeure continue son cours et la résiliation intervient .